



OCT 10 1980

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/35/23
3 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 91 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions prises
par le Conseil économique et social à ses première et seconde
sessions ordinaires de 1980

Première partie

Rapport du Secrétaire général

1. A ses première et seconde sessions ordinaires de 1980, tenues à New York et à Genève, respectivement, le Conseil économique et social a adopté des résolutions et pris des décisions dont l'application entraînera des dépenses supplémentaires pour l'Organisation des Nations Unies en 1980 et 1981. Conformément au paragraphe 3 de l'article 31 du règlement intérieur du Conseil, le Secrétaire général a présenté, avant l'adoption de chaque proposition, une estimation distincte des dépenses qu'elle entraînerait. Lorsque les propositions émanaient de l'un des organes subsidiaires du Conseil, une estimation a été présentée au moment où ledit organe a été saisi des propositions initiales. Vers la fin de la seconde session ordinaire, le Secrétaire général a présenté au Conseil un état récapitulatif des incidences financières de ses résolutions et décisions. Le Conseil a été informé que les incidences financières de toutes ces décisions seraient examinées dans leur ensemble, et que des montants estimatifs révisés pour 1980-1981 seraient présentés, en tant que de besoin, à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.

2. En ce qui concerne un certain nombre de ces résolutions et décisions qui exigeaient que des mesures soient prises d'urgence en 1980, le Secrétaire général a contracté les engagements nécessaires, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, en vertu de la résolution 34/231 de l'Assemblée générale, intitulée "Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1980-1981". Conformément aux dispositions de cette résolution, le Secrétaire général rend compte ci-après des dépenses ainsi engagées, pour lesquelles il demande les crédits additionnels nécessaires.

3. S'agissant de certaines des propositions dont le Conseil économique et social était saisi et dont les incidences financières n'excédaient pas 10 000 dollars, le Secrétaire général ne demande pas de crédits additionnels et, vu qu'il s'agit

de montants modestes, il s'efforcera de couvrir ces dépenses dans les limites des crédits ouverts aux chapitres pertinents pour l'exercice biennal 1980-1981 1/.

4. En ce qui concerne le coût des services de conférence, les incidences financières des propositions dont le Conseil économique et social a été saisi ont été calculées sur la base du coût intégral, c'est-à-dire comme si aucune des dépenses prévues ne pouvait être couverte au moyen des crédits déjà ouverts au budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981. Le total de ces dépenses s'élève à 2 181 100 dollars, répartis comme il est indiqué dans l'annexe au présent rapport pour chacune des résolutions ou décisions pertinentes. En ce qui concerne les réunions de 1980, les dépenses additionnelles effectives seront passées en revue et des crédits additionnels seront demandés, le cas échéant, au chapitre 29 du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981. S'agissant des réunions prévues pour 1981, les coûts estimatifs des services de conférence requis pour ces réunions seront présentés dans l'état récapitulatif que le Secrétaire général soumettra à l'Assemblée générale vers la fin de sa trente-cinquième session, dans lequel il indiquera le montant des ressources additionnelles nécessaires pour assurer le service des réunions prévues au calendrier des conférences pour 1981 qui aura été approuvé par l'Assemblée générale.

5. Dans le présent document, le Secrétaire général demande des crédits additionnels s'élevant au total à 423 900 dollars. Ce chiffre comprend un montant de 30 700 dollars au titre des contributions du personnel, à inscrire au chapitre 31 des dépenses du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981, qui sera compensé par une augmentation équivalente des prévisions de recettes au chapitre premier des recettes. Les tableaux 1 et 2 ci-après récapitulent le montant total des crédits nécessaires, par chapitre du budget, par programme et par objet de dépense. L'annexe I contient un exposé détaillé des motifs des demandes de crédits additionnels et tous autres renseignements appropriés, notamment l'indication des documents pertinents (y compris les états d'incidences financières soumis au Conseil) et les résolutions et décisions correspondantes.

6. La deuxième partie du présent rapport indiquant les ressources nécessaires pour donner suite à la résolution 1980/56 du Conseil, relative au Comité de développement et de coopération des Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine, sera publiée sous forme d'additif au présent document lorsque les besoins auront été dûment examinés.

1/ Sauf dans le cas du chapitre 22, où la somme des incidences présentées dans deux états dépasse 20 000 dollars.

Tableau 1
Récapitulation des crédits additionnels nécessaires

Chapitre du budget-programme	Unité administrative/ Programme	Résolution ou décision du Conseil	Documentation pertinente	Objet	Montant (En dollars)
1	Bureau du Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales	1980/10 1980/11 1980/23	E/1980/L.30 E/1980/L.31 E/1980/L.37	Situation des réfugiés au Soudan Assistance aux réfugiés à Djibouti Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen	a/ a/ 11 000
4	Organes directeurs (activités économiques et sociales)	1980/155	E/1980/83	Composition du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	14 400
6	Département des affaires économiques et sociales internationales	1980/6	E/1980/L.14/ Add.1	Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix	24 800
	Département des affaires économiques et sociales internationales	1980/161	Etat présenté oralement	Liste des pays en développement les mois avancés	a/
9	Centre sur les sociétés transnationales	1980/171 et 172	E/1980/L.55	Groupe spécial intergouvernemental d'experts des normes internationales pour la comptabilité et les rapports et Groupe de travail intergouvernemental du Code de conduite	55 300 9 100
22	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	1980/8 1980/70	E/1980/L.27 E/1980/C.3/ L.16	Assistance aux personnes déplacées en Ethiopie Assistance aux régions victimes de la sécheresse de Djibouti, de l'Ouganda, de la Somalie et du Soudan	6 700 15 500
23	Division des droits de l'homme	1980/28	E/1980/13	Mise en oeuvre du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	a/
"	"	1980/32	"	Projet de convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	b/
"	"	1980/123	"	Question de l'esclavage et de la traite des esclaves dans toutes leurs pratiques et manifestations, y compris les pratiques esclavagistes de l'apartheid et du colonialisme	a/
"	"	1980/124	"	Question des droits de l'homme de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement	a/ a/
"	"	1980/125 1980/126	" "	Exploitation du travail des enfants Le nouvel ordre économique international et la promotion des droits de l'homme	a/
"	"	1980/127	"	Question de l'esclavage, etc. : prolongation de la durée de la session du Groupe de travail sur l'esclavage	a/

a/ Coûts qui seront couverts au moyen des crédits déjà ouverts au budget-programme.

b/ Coûts des services de conférence seulement (voir le détail à l'annexe II).

/...

Tableau 1 (suite)

Chapitre du budget-programme	Unité administrative/ Programme	Résolution ou décision du Conseil	Documentation pertinente	Objet	Montant (En dollars)
23	Division des droits de l'homme (suite)	1980/128	E/1980/13	Question des droits de l'homme de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement : personnes portées manquantes ou disparues	185 700
"	"	1980/129	"	Question des droits de l'homme au Chili	57 600
"	"	1980/130	"	Question de la jouissance, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers rencontrés par les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour la réalisation de ces droits de l'homme	b/
"	"	1980/131	"	Conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée aux régimes racistes et colonialistes d'Afrique australe	b/
"	"	1980/133	"	Rétablissement de comptes rendus analytiques	b/
"	"	1980/134	"	Décision générale concernant la création d'un groupe de travail de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner les situations renvoyées à la Commission en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social et les situations que la Commission a décidé de garder à l'examen	b/
"	"	1980/136	"	Situation des droits de l'homme au Kampuchea démocratique	a/
"	"	1980/137	"	Situation des droits de l'homme en Guinée équatoriale	13 100
"	"	1980/138	"	Question d'une convention relative aux droits de l'enfant	b/
"	"	1980/140	"	Services de conférence pour la Commission des droits de l'homme	b/
				Total partiel	393 200
				Contributions du personnel c/	30 700
				Total général	423 950

c/ Ces coûts seront compensés par des recettes, du même montant, à inscrire au chapitre premier des recettes du budget-programme.

/...

Tableau 2

Ventilation des crédits additionnels demandés, par objet de dépense et chapitre du budget

Objet de dépense/ Chapitre du budget	1	4	6	9	22	23	28	31	Total
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	-	-	-	-	-	97 100	5 700	-	102 800
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	1 000	-	-	1 000
Frais de voyage	11 000	14 400	-	64 400	20 400	91 600	-	-	201 800
Services informatiques	-	-	-	-	-	10 300	49 500	-	59 800
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	1 800	1 200	-	-	3 000
Reproduction et distribution	-	-	24 800	-	-	-	-	-	24 800
Contributions du personnel	-	-	-	-	-	-	-	30 700	30 700
Total	11 000	14 400	24 800	64 400	22 200	201 200	55 200	30 700	423 900

/...

ANNEXE I

Chapitre premier. Politiques, direction et coordination
d'ensemble

a) Résolutions 1980/10 et 1980/11. Situation des
réfugiés au Soudan et assistance aux réfugiés
à Djibouti

(Augmentation : - dollars)

1.1 Au paragraphe 8 de sa résolution 1980/10, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, "d'envoyer au Soudan une mission interinstitutions pour évaluer les besoins et l'ampleur de l'aide nécessaire pour financer les programmes de secours et de réinstallation en faveur des réfugiés, et de faire rapport à ce sujet au Conseil économique et social lors de sa première session ordinaire de 1981". D'autre part, au paragraphe 4 de sa résolution 1980/11, le Conseil a prié le Secrétaire général "d'envoyer à Djibouti une mission interinstitutions des Nations Unies pour évaluer les besoins des réfugiés".

1.2 Dans les états d'incidences financières qui ont été présentés au Conseil à sa première session, le coût total des deux missions était estimé à 53 300 dollars, consistant pour l'essentiel en frais de voyage. On a décidé par la suite de combiner les deux missions en une seule, de manière à réduire les coûts. La mission a eu lieu et les dépenses correspondantes, bien que les comptes n'aient pas été définitivement arrêtés, sont estimées à environ 56 000 dollars. Ces dépenses pourront être couvertes au moyen des crédits ouverts pour la mission envisagée aux termes de la résolution 34/124 de l'Assemblée générale. Aucun crédit additionnel n'est donc demandé à cette fin.

b) Résolution 1980/23. Assistance et secours
humanitaires au peuple kampuchéen

(Augmentation : 11 000 dollars)

1.3 Au paragraphe 1 de sa résolution 1980/23, le Conseil économique et social a décidé qu'une réunion internationale, à l'échelon ministériel, se tiendrait en mai 1980 pour examiner la question de l'assistance et des secours humanitaires à apporter au peuple kampuchéen. Au paragraphe 2, le Conseil a prié le Secrétaire général de convoquer la réunion et d'y inviter les Etats qui avaient été conviés à assister à la Conférence pour les annonces de contributions à des secours humanitaires d'urgence au peuple kampuchéen, qui s'était tenue au Siège le 5 novembre 1979.

/...

1.4 La réunion s'est tenue à Genève les 26 et 27 mai 1980. Le service en a été assuré par neuf fonctionnaires du Secrétariat, dont un secrétaire général adjoint, un directeur (D-2) et un administrateur général (D-1). Un fonctionnaire (de la classe P-5) a passé une semaine à Genève, les autres trois jours. Les frais de voyage et les indemnités de subsistance avaient été estimés à 11 000 dollars, mais les dépenses effectives ont été légèrement supérieures (15 600 dollars). La différence, soit 4 600 dollars, sera couverte au moyen des crédits déjà ouverts.

1.5 Les coûts des services de conférence, présentés à l'annexe II, sont estimés à 67 000 dollars environ. Ils représentent le coût des services d'interprétation en six langues et le coût de la documentation (approximativement 100 pages avant la session, 30 pages pendant la session et 30 pages après la session). Aucun crédit n'est demandé pour cette réunion dans le présent rapport.

Chapitre 4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)

(Augmentation : 14 400 dollars)

Décision 180/155. Composition du Groupe spécial d'experts des conventions fiscales entre pays développés et pays en développement

4.1 Par sa décision 1980/155, le Conseil a décidé de porter de 20 à 25 le nombre des membres du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale 1/. A cet égard, il faut rappeler que le Conseil, à sa première session ordinaire de 1980, a, dans sa résolution 1980/13, prié le Secrétaire général :

"Compte tenu des vues exprimées par les délégations au Conseil lors de sa première session ordinaire de 1980, d'établir un rapport sur la question de l'augmentation du nombre des membres du Groupe spécial d'experts ... qui serait porté de 20 à 25 pour assurer une représentation géographique plus équitable, et de présenter ce rapport au Conseil, pour décision, lors de sa seconde session ordinaire de 1980."

Le rapport (E/1980/83), qui comprenait un état des incidences de cette proposition sur le budget-programme, a été examiné à la seconde session ordinaire et le Conseil a alors décidé d'augmenter le nombre des membres du Groupe spécial d'experts.

1/ L'ancien Groupe spécial d'experts des conventions fiscales entre pays développés et pays en développement s'appelle désormais Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, comme il est signalé dans la note g) de la page 3 de l'annexe au document A/35/3/Add.16/Rev.1.

4.2 Le Groupe spécial d'experts doit se réunir à Genève pendant deux semaines en 1981. Etant donné qu'on ne peut, avant que les nouveaux membres aient été nommés, prévoir le montant exact de leurs frais de voyage, on a estimé les coûts sur la base d'une moyenne mondiale de 1 760 dollars par personne et par voyage en 1981. Si les coûts effectifs étaient différents, ils seraient ajustés, comme il est d'usage, dans le rapport final sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981. Les coûts résultant de la nomination de cinq nouveaux membres ont donc été estimés comme suit :

	<u>Dollars</u>
Frais de voyage (5 x 1 760 dollars)	8 800
Indemnité de subsistance (5 x 14 x 80 dollars)	<u>5 600</u>
Total (arrondi)	<u>14 400</u>

/...

Chapitre 6. Département des affaires économiques et
sociales internationales

- a) Résolution 1980/6 - Programme d'action pour la seconde
moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme :
égalité, développement et paix

(Augmentation : 24 800 dollars)

6.1 Au paragraphe 2 de sa résolution 1980/6, concernant les derniers préparatifs de la Conférence, le Conseil a demandé à la Secrétaire générale de la Conférence mondiale de tenir compte, lors de ces derniers préparatifs, des recommandations suivantes :

a) La documentation relative à l'examen et à l'évaluation des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action mondial, y compris l'annexe statistique, devrait être présentée à la Conférence dans un document unique et être publiée dès que possible après la Conférence sous une forme aisément accessible au plus grand nombre possible de personnes;

b) Il conviendrait de mettre à la disposition des délégations à la Conférence la version résumée du Plan d'action mondial adopté à Mexico en 1975;

c) Il conviendrait de fournir dès que possible après la Conférence un document se présentant sous la même forme que celui qui est mentionné à l'alinéa b) ci-dessus, de façon que les principales décisions puissent être effectivement diffusées et appliquées.

6.2 Ces recommandations ont été examinées et adoptées par la Commission de la condition de la femme et, à l'époque, les incidences financières ont été estimées à 47 650 dollars. Une vérification ultérieure a permis de découvrir que des ressources avaient déjà été approuvées et demeureraient disponibles dans le cadre du budget-programme de 1980-1981 pour la préparation de deux brochures, dont l'une devait être publiée avant la Conférence mondiale et l'autre après.

6.3 Les crédits initialement demandés pour ces brochures, qui visent les mêmes fins que les documents sus-mentionnés demandés aux alinéas f) et g) du paragraphe 2 de la résolution 1980/6 [voir plus haut par. 6.1, alinéas b) et c)], ont été présentés à l'origine dans le document A/33/339/Add.1 (par. 15 a), 26, 29 b) et 32), puis inclus dans les crédits ouverts pour l'exercice biennal 1980-1981, approuvés par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session. En conséquence, l'application des recommandations figurant aux alinéas f) et g) du paragraphe 2 de la résolution 1980/6 n'exigera pas de crédits additionnels. Toutefois, l'alinéa e) du même paragraphe [voir plus haut par. 6.1, alinéa a)], où il est proposé de publier dans un document unique à la fois l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action mondial et une annexe statistique, entraînerait des incidences financières, qui sont estimées à environ 24 800 dollars (4 200 dollars pour la reproduction et 20 600 dollars pour la distribution).

/...

- b) Décision 1980/161 - Examen de la situation économique à Djibouti, en Guinée équatoriale, en Guinée-Bissau, à Sao Tomé-et-Principe, aux Seychelles et aux Tonga, en vue de l'inscription de ces pays sur la liste des pays en développement les moins avancés

(Augmentation : dollars)

6.4 La décision d'examiner la situation des pays énumérés ci-dessus exige la présentation d'un rapport d'experts au Comité de la planification du développement, dont le service est assuré par le Bureau de la recherche et de l'analyse des politiques en matière de développement du Département des affaires économiques et sociales internationales. Le coût total des services d'experts nécessaires est estimé à 14 800 dollars. Toutefois, le sous-programme actuel (Perspectives du développement) du programme "Questions et politiques relatives au développement" prévoit déjà une partie des services nécessaires au Comité de la planification du développement. Toutes les dépenses ne pourront sans doute pas être couvertes au moyen des crédits ouverts pour ce programme particulier, mais elles pourront être financées dans les limites du crédit total inscrit au chapitre 6.

Chapitre 9. Centre pour les sociétés transnationales

- a) Décision 1980/171 - Sessions du Groupe de travail intergouvernemental du code de conduite

(Augmentation : 55 300 dollars)

9.1 Par sa décision 1980/171, le Conseil économique et social a décidé d'autoriser le Groupe de travail intergouvernemental du code de conduite à tenir, avant la septième session de la Commission des sociétés transnationales, trois sessions dont la première aurait lieu avant la fin de l'année 1980.

9.2 Les crédits approuvés par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session prévoyaient déjà la convocation de deux réunions du Groupe de travail intergouvernemental du code de conduite. En conséquence des crédits additionnels ne seront nécessaires que pour une seule session supplémentaire. Les coûts des services de conférence correspondants sont estimés à 71 900 dollars et sont exposés en détail à l'annexe II ci-après. Les frais de voyage et indemnités de subsistance de 16 experts conseillers sont évalués à 43 500 dollars, et ceux du personnel des services organiques à 11 800 dollars, ventilés comme suit :

/...

<u>Frais de voyage du personnel des services organiques</u>	<u>Frais de voyage</u>	<u>Indemnité de subsistance (14 jours)</u>
Un Sous-Secrétaire général	1 076	1 570
Un D-2 et un D-1	2 152	2 576
Deux fonctionnaires d'autres classes	<u>2 152</u>	<u>2 240</u>
Total	<u>5 380</u>	<u>6 386</u>
Total (arrondi)		<u>11 800</u>

b) Décision 1980/172 - Sessions du Groupe spécial
intergouvernemental d'experts des normes interna-
tionales pour la comptabilité et les rapports

(Augmentation : 9 100 dollars)

9.3 Par sa décision 1980/172, le Conseil a décidé d'autoriser le Groupe spécial intergouvernemental d'experts des normes internationales pour la comptabilité et les rapports à tenir, avant la septième session de la Commission des sociétés transnationales, trois sessions dont la première aurait lieu durant le dernier trimestre de 1980.

9.4 Le budget-programme de 1980-1981 prévoit un appui technique au Groupe spécial intergouvernemental d'experts des normes internationales pour la comptabilité et les rapports, mais ne prévoit, ni le coût des services de conférence, ni les frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel du Secrétariat. A supposer que deux des réunions se tiennent au Siège (19-30 janvier et 16-27 mars 1980) et la troisième à Genève (3-14 novembre 1980), les coûts des services de conférence, exposés en détail à l'annexe II ci-après, s'élèveraient à 421 600 dollars. Les frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel des services organiques chargé d'assurer le service de la réunion à Genève se chiffrent à 9 100 dollars, ventilés comme suit :

<u>Frais de voyage du personnel des services organiques</u>	<u>Frais de voyage</u>	<u>Indemnité de subsistance (14 jours)</u>
Un D-2 et un D-1	2 152	2 576
Deux fonctionnaires d'autres classes	<u>2 152</u>	<u>2 240</u>
Total	<u>4 304</u>	<u>4 816</u>
Total (arrondi)		<u>9 100</u>

/...

Chapitre 22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies
pour les secours en cas de catastrophe

(Augmentation : 22 200 dollars)

a) Résolution 1980/8 - Assistance aux personnes
déplacées en Ethiopie

(Augmentation : 6 700 dollars)

22.1 Aux termes de l'alinéa a) du paragraphe 2 de cette résolution, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général, en coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, d'envoyer une mission inter-institutions en Ethiopie pour évaluer l'ampleur du problème ainsi que le volume de l'assistance nécessaire, et de mobiliser l'assistance humanitaire de la communauté internationale.

22.2 Le Secrétaire général a informé le Conseil économique et social que la mission se composerait de 9 membres : deux fonctionnaires du Secrétariat (un secrétaire général adjoint ou sous-secrétaire général, et un administrateur de la classe P-5/4); un représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et un représentant de chacune des organisations ci-après : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation mondiale de la santé, Organisation internationale du Travail, Programme alimentaire mondial, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. La mission séjournerait en Ethiopie pendant dix jours.

22.3 On estimait que les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance pour les neuf membres de cette mission s'élèveraient à 22 400 dollars. On espérait que les organisations intéressées prendraient à leur charge les dépenses concernant leurs fonctionnaires, ce qui laisserait à couvrir un montant estimatif de 6 100 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité journalière des deux membres de la mission appartenant au Secrétariat. On estimait par ailleurs qu'il faudrait disposer de 500 dollars pour les dépenses accessoires.

22.4 Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général demande des crédits additionnels d'un montant de 6 700 dollars, à inscrire au chapitre 22 du budget-programme de 1980-1981, aux fins de l'application de cette résolution. Toute dépense découlant de l'application de la résolution qui serait en sus du montant demandé ci-dessus sera financée au moyen des crédits déjà ouverts.

/...

b) Résolution 1980/70 - Assistance aux régions victimes de la sécheresse de Djibouti, de l'Ouganda, de la Somalie et du Soudan

(Augmentation : 15 500 dollars)

22.5 Aux termes du paragraphe 2 de cette résolution, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général d'envoyer d'urgence dans les pays susmentionnés une mission interinstitutions chargée d'évaluer l'ampleur du problème et l'importance de l'assistance nécessaire, et de mobiliser l'assistance humanitaire de la communauté internationale en faveur des personnes déplacées par suite de la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles.

22.6 En présumant que les organisations participantes prendront à leur charge leurs propres frais de participation, les dépenses à inscrire au budget ordinaire pour appliquer cette résolution se limiteront aux frais de voyage, indemnités de subsistance et dépenses accessoires du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et d'un autre fonctionnaire. En supposant que la mission se rendra à Djibouti, Mogadiscio, Khartoum et Kampala, les coûts seront les suivants :

	(En dollars)
Frais de voyage	8 400
Indemnités de subsistance	5 900
Dépenses accessoires	1 200
	<hr/>
Total	<u>15 500</u>

22.7 Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général demande des crédits additionnels d'un montant de 15 500 dollars, à inscrire au chapitre 22 du budget-programme de 1980-1981, aux fins de l'application de la résolution 1980/70. Toute dépense découlant de l'application de cette résolution qui serait en sus du montant demandé ci-dessus sera financée au moyen des crédits déjà ouverts.

Chapitre 23. Droits de l'homme

(Augmentation : 256 400 dollars)

a) Résolution 1980/28 : Mise en oeuvre du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

(Augmentation : dollars)

23.1 Aux termes de cette résolution, le Conseil économique et social a décidé d'autoriser la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à charger le juge Abu Sayeed Chowdhury, rapporteur spécial, d'établir une étude sur le traitement discriminatoire des membres des groupes raciaux, ethniques, religieux ou linguistiques aux différents stades de la procédure pénale - enquêtes policières, militaires, administratives et judiciaires, arrestations, détentions, déroulement du procès et exécution des peines - y compris les idéologies ou les croyances qui contribuent au racisme ou y conduisent, à la lumière des observations formulées à la Sous-Commission lors de sa trente-deuxième session. Le Conseil a prié le Secrétaire général de fournir au Rapporteur spécial toute l'assistance dont il pourrait avoir besoin pour s'acquitter de sa tâche et a prié le Rapporteur spécial de soumettre son rapport à la Sous-Commission lors de sa trente-quatrième session. Le Conseil a décidé également d'autoriser la Sous-Commission à désigner parmi ses membres un rapporteur spécial chargé d'effectuer une étude sur les facteurs politiques, économiques, culturels et autres qui sont à la base des situations conduisant au racisme, y compris une enquête sur l'intensification ou le déclin de toutes les formes de racisme et de discrimination raciale.

23.2 Les dépenses à inscrire au chapitre 23 pour appliquer cette résolution s'établissent comme suit :

/...

	<u>1980</u>	<u>1981</u>
	(Dollars)	
Un voyage aller et retour Dacca/Genève/Dacca (classe économique) du Rapporteur spécial aux fins de consultations avec la Division des droits de l'homme, et indemnité de subsistance pendant 5 jours ouvrables	3 050	
Un voyage aller et retour Dacca/Genève/Dacca (classe économique) du Rapporteur spécial aux fins de consultations avec la Division des droits de l'homme, et indemnité de subsistance pendant 5 jours ouvrables		3 050
S'il n'est plus membre de la Sous-Commission, un voyage aller et retour Dacca/Genève/Dacca (classe économique) du Rapporteur spécial pour la présentation de son rapport, et indemnité de subsistance pendant 3 jours ouvrables		<u>2 850</u>
Total partiel	3 050	5 900
Total (arrondi)		<u>9 000</u>

23.3 Pour les raisons exposées au paragraphe 3 du présent rapport, il n'est pas demandé de crédit additionnel à cette fin. Les coûts des services de conférence correspondants, dont on trouvera une ventilation à l'annexe II, ont été estimés, sur la base du coût intégral, à 28 800 dollars (voir le paragraphe 4 du présent rapport).

- b) Résolution 1980/32 : Projet de convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

(Augmentation : dollars)

23.4 Aux termes du paragraphe 1 de cette résolution, le Conseil économique et social, prenant note de la résolution 34 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme, en date du 12 mai 1980, a autorisé la réunion d'un groupe de travail de la Commission des droits de l'homme ouvert à tous ses membres et observateurs, pendant une période d'une semaine avant la trente-septième session de la Commission, en vue d'achever les travaux relatifs à un projet de convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

/...

23.5 L'application de cette résolution n'entraînera que le coût des services de conférence. Une ventilation de ces coûts, estimés à 30 500 dollars sur la base du coût intégral, figure à l'annexe II (voir le paragraphe 4 du présent rapport).

- c) Décision 1980/123 : Question de l'esclavage et de la traite des esclaves dans toutes leurs pratiques et manifestations, y compris les pratiques esclavagistes de l'apartheid et du colonialisme

(Augmentation : dollars)

23.6 Aux termes de cette décision, le Conseil économique et social, prenant note de la résolution 15 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme, en date du 29 février 1980, a décidé d'autoriser la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à confier à M. Benjamin Whitaker le soin de continuer à compléter et à mettre à jour le Rapport sur l'esclavage, à la lumière des observations formulées à la Sous-Commission lors de sa trente et unième session et de prier le Secrétaire général de fournir au Rapporteur spécial toute l'assistance dont il pourrait avoir besoin pour son travail, y compris tous les renseignements pertinents provenant de sources dignes de foi.

23.7 Les dépenses correspondantes pour 1980, (un voyage aller et retour Londres/Genève/Londres (classe économique) du Rapporteur spécial aux fins de consultations avec la Division des droits de l'homme, et indemnité de subsistance pendant 5 jours ouvrables) sont estimées à 1 000 dollars. Pour les raisons exposées au paragraphe 3 du présent rapport, il n'est pas demandé de crédits additionnels à cette fin.

- d) Décision 1980/124 : Question des droits de l'homme de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement

(Augmentation : dollars)

23.8 Aux termes de cette décision, le Conseil économique et social, prenant note de la résolution 16 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme, en date du 29 février 1980, a décidé d'autoriser la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à confier à M. L. M. Singhvi la préparation d'un rapport, à la lumière des observations faites à la Sous-Commission lors de sa trente-deuxième session, sur l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, des jurés et des assesseurs et l'indépendance des avocats, afin qu'il n'y ait aucune discrimination dans l'administration de la justice et que les droits de l'homme et les libertés fondamentales puissent être maintenus et sauvegardés. Le Conseil a également décidé de prier le Secrétaire général de fournir au Rapporteur spécial toute l'assistance dont il pourrait avoir besoin dans son travail.

/...

23.9 Les dépenses correspondantes pour 1980 (un voyage aller et retour New Delhi/Genève/New Delhi (première classe) du Rapporteur spécial aux fins de consultations avec la Division des droits de l'homme, et indemnité de subsistance pendant 5 jours ouvrables) sont estimées à 2 930 dollars. Pour les raisons exposées au paragraphe 3 du présent rapport, il n'est pas demandé de crédit additionnel à cette fin.

e) Décision 1980/125 : Exploitation du travail des enfants

(Augmentation : dollars)

23.10 Aux termes de cette décision, le Conseil économique et social, prenant note de la résolution 17 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme, en date du 29 février 1980, a décidé d'autoriser la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à charger

M. Abdelwahab Bouhdiba d'établir un rapport sur l'exploitation du travail des enfants, qui tiendrait compte de toutes les dimensions économiques, sociales, culturelles et psychologiques du problème, à la lumière des observations formulées à la Sous-Commission lors de sa trente-deuxième session, des rapports établis sur la question par l'Organisation internationale du Travail et d'autres rapports pertinents. Le Conseil a également décidé de prier le Secrétaire général de fournir au Rapporteur spécial toute l'assistance dont il pourrait avoir besoin pour s'acquitter de sa tâche, y compris tous les renseignements pertinents provenant de sources fiables.

23.11 L'application de cette décision entraînera les dépenses ci-après :

	<u>1980</u>	<u>1981</u>	
	(Dollars)		
Un voyage aller et retour Tunis/Genève/Tunis (classe économique) du Rapporteur spécial aux fins de consultation avec la Division des droits de l'homme, et indemnité de subsistance pendant 5 jours ouvrables	850		
Un voyage aller et retour Tunis/Genève/Tunis (classe économique) du Rapporteur spécial, aux fins de consultations avec la Division des droits de l'homme, et indemnité de subsistance pendant 5 jours ouvrables		850	
Si le rapporteur spécial n'est plus membre de la Sous-Commission, un voyage aller et retour Tunis/Genève/Tunis (classe économique) pour la présentation de son rapport, et indemnité de subsistance pendant 3 jours ouvrables		<u>650</u>	
Total partiel	850	1 500	
Total (arrondi)			<u>2 300</u>

Pour les raisons exposées au paragraphe 3 du présent rapport, il n'est pas demandé de crédit additionnel à cette fin.

f) Décision 1980/126 : Le nouvel ordre économique international et la promotion des droits de l'homme

(Augmentation : dollars)

23.12 Aux termes de cette décision, le Conseil économique et social, prenant note de la résolution 18 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme, en date du 29 février 1980, a décidé d'autoriser la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à désigner M. Raúl Ferrero comme Rapporteur spécial avec pour mandat d'établir une étude sur le nouvel ordre économique international et la protection des droits de l'homme, comme il était prévu dans la résolution susmentionnée. Le Conseil a décidé en outre d'autoriser le Rapporteur spécial à représenter la Sous-Commission au séminaire qui doit avoir lieu en 1980 dans le cadre du programme de services consultatifs, compte tenu du paragraphe 8 de la résolution 5 (XXXV) de la Commission des droits de l'homme, en date du 2 mars 1979, et de prier le Secrétaire général de fournir au Rapporteur spécial toute l'assistance dont il pourrait avoir besoin dans son travail.

23.13 Les dépenses à prévoir pour donner suite à cette décision ont été estimées comme suit :

	<u>1980</u>	<u>1981</u>
	(Dollars)	
Un voyage aller et retour Lima/Genève/Lima (première classe) du Rapporteur spécial aux fins de participation au séminaire qui, dans le cadre du programme de services consultatifs, étudiera les effets de l'ordre économique international injuste qui existe actuellement, et indemnité de subsistance pendant deux semaines	4 450	
Un voyage aller et retour Lima/Genève/Lima (première classe) du Rapporteur spécial aux fins de consultations avec la Division des droits de l'homme, et indemnité de subsistance pendant 5 jours ouvrables		3 550
	4 450	3 550
Total partiel		
Total (arrondi)		8 000
		/...

Pour les raisons exposées au paragraphe 3 du présent rapport, il n'est pas demandé de crédit additionnel à cette fin.

- g) Décision 1980/127 : Question de l'esclavage et de la traite des esclaves dans toutes leurs pratiques et manifestations, y compris les pratiques esclavagistes de l'apartheid et du colonialisme : prolongation de la durée de la session du Groupe de travail sur l'esclavage

(Augmentation : dollars)

23.14 Aux termes de cette décision, le Conseil économique et social a approuvé la décision 5 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme, en date du 29 février 1980, selon laquelle le Groupe de travail sur l'esclavage se réunirait pendant cinq jours ouvrables immédiatement avant la session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

23.15 L'application de cette décision entraînera des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 130 dollars, correspondant à l'indemnité de subsistance payable aux cinq membres du Groupe de travail. Pour les raisons exposées au paragraphe 3 du présent rapport, il n'est pas demandé de crédit additionnel à cette fin. Les coûts des services de conférence nécessaires, estimés à 4 000 dollars sur la base du coût intégral, sont ventilés à l'annexe II (voir le paragraphe 4 du présent rapport).

	<u>Montant esti-</u> <u>matif total</u> <u>des dépenses</u> <u>prévues</u> <u>(1980-1981)</u>	<u>Dépenses à</u> <u>financer au</u> <u>moyen des</u> <u>crédits déjà</u> <u>ouverts</u> <u>(1980-1981)</u>	<u>Crédit additionnel demandé</u>		
			<u>Pour</u> <u>l'exer-</u> <u>cice</u> <u>biennal</u> <u>1980-1981</u>	<u>Pour</u> <u>1980</u>	<u>Pour</u> <u>1981</u>
<u>Chapitre 23</u>					
Personnel temporaire	178 300	97 900	80 400	80 400	-
Frais de voyage des représentants	55 000	22 500	32 500	30 000	2 500
Frais de voyage du personnel	11 500	4 200	7 300	5 000	2 300
Location de matériel informatique	<u>10 300</u>	-	<u>10 300</u>	<u>10 300</u>	-
Total partiel	255 100	124 600	130 500	125 700	4 800
<u>Chapitre 28 G</u>					
Contribution aux dépenses du Centre international de calcul de Genève	<u>49 500</u>	-	<u>49 500</u>	<u>49 500</u>	-
Total partiel	49 500	-	49 500	49 500	-
<u>Chapitre 28 H</u>					
Personnel temporaire	<u>15 200</u>	<u>9 500</u>	<u>5 700</u>	<u>5 700</u>	-
Total partiel	15 200	9 500	5 700	5 700	-
Total général	<u>319 800</u>	<u>134 100</u>	<u>185 700</u>	<u>180 900</u>	<u>4 800</u>

/...

- h) Décision 1980/128. Question des droits de l'homme de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement : personnes portées manquantes ou disparues

(Augmentation : 185.700 dollars)

23.16 Dans sa décision 1980/128, le Conseil économique et social, prenant note de la résolution 20 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme, en date du 29 février 1980, a approuvé la décision de la Commission de créer, pour une durée d'un an, un groupe de travail composé de cinq de ses membres qui agiraient en tant qu'experts nommés à titre personnel, pour examiner les questions concernant les disparitions forcées ou involontaires de personnes. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de fournir au Groupe de travail toute l'assistance nécessaire, en particulier le personnel et les ressources dont il aurait besoin pour l'accomplissement de sa mission d'une manière efficace et rapide.

23.17 Le Groupe de travail, comme la Commission des droits de l'homme l'a décidé dans sa résolution 20 (XXXVI), sollicitera et recevra des renseignements des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations humanitaires et d'autres sources dignes de foi. Il présentera à la Commission, à sa trente-septième session, un rapport sur ses activités, ainsi que ses conclusions et recommandations.

23.18 Les incidences financières présentées par le Secrétaire général à la Commission des droits de l'homme étaient fondées sur les hypothèses suivantes :

- a) Le Groupe de travail se réunirait à Genève en mai/juin 1980, pendant cinq jours ouvrables, pour adopter ses méthodes de travail;
- b) Il se réunirait en septembre 1980 à Genève, pendant dix jours ouvrables, pour examiner les renseignements disponibles;
- c) Il se réunirait à nouveau en décembre 1980 à Genève, pendant dix jours ouvrables, pour examiner des renseignements complémentaires et préparer le rapport à présenter à la Commission des droits de l'homme à sa trente-septième session;
- d) Des crédits seraient prévus au titre des frais de voyage pour permettre au Groupe d'établir des contacts avec des gouvernements;
- e) Le Secrétaire général aurait besoin d'un administrateur (P-3) pour fournir les services de base liés aux activités du Groupe de travail, exercer les fonctions de secrétaire du Groupe pendant les réunions, et aider le Groupe à préparer le rapport à présenter à la Commission des droits de l'homme à sa trente-septième session;

/...

f) S'agissant des renseignements que le Groupe pourrait solliciter et recevoir des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations humanitaires et d'autres sources dignes de foi, trois fonctions devraient être exercées au niveau du secrétariat pour permettre au Groupe de mener à bien ses activités : les renseignements devraient subir un examen préliminaire et être classés; il faudrait ensuite les analyser et les présenter sous une forme utilisable par le Groupe; enfin, il faudrait entretenir une correspondance avec ceux qui seraient impliqués dans la procédure. Le Secrétaire général estime que l'exécution de ces tâches nécessiterait au total 45 mois de travail, ce qui correspond à cinq fonctionnaires travaillant à plein temps pendant la période de neuf mois dont on peut penser disposer. Il est proposé que ces tâches soient accomplies par trois administrateurs (P-2), assistés de deux commis/dactylographes de la catégorie des agents des services généraux;

g) Des services informatiques seraient indispensables pour classer les données sur les personnes portées manquantes et réduire les dépenses de personnel.

23.19 Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général a informé la Commission des droits de l'homme que, pour fournir au Groupe de travail l'assistance nécessaire, il faudrait prévoir les dépenses suivantes :

1980 1981

(Dollars des Etats-Unis)

Groupe de travail sur les personnes portées
manquantes ou disparues

I. Réunion à Genève, mai/juin 1980
(5 jours ouvrables)

Frais de voyage et indemnité de subsistance
des membres du Groupe

a) Frais de voyage	8 000	-
b) Indemnité de subsistance	<u>3 700</u>	<u>-</u>
Total partiel	11 700	-

II. Cinq voyages aller-retour pour un membre du
Groupe accompagné d'un fonctionnaire des
services organiques aux fins de consul-
tations avec des gouvernements
(5 jours ouvrables par visite)

Frais de voyage des membres du Groupe 5 x 2 500 dollars	10 000	2 500
Frais de voyage du personnel 5 x 2 300 dollars	<u>9 200</u>	<u>2 300</u>
Total partiel	19 200	4 800

/...

1980 1981
(Dollars des Etats-Unis)

III. Réunion à Genève, septembre 1980
(10 jours ouvrables)

Frais de voyage et indemnité de subsistance
des membres du Groupe

a) Frais de voyage	8 000	-
b) Indemnité de subsistance	<u>7 400</u>	<u>-</u>
Total partiel	15 400	-

IV. Réunion à Genève, décembre 1980
(10 jours ouvrables)

Frais de voyage et indemnité de subsistance
des membres du Groupe

a) Frais de voyage	8 000	-
b) Indemnité de subsistance	<u>7 400</u>	<u>-</u>
Total partiel	15 400	-

V. Personnel supplémentaire pour assurer les
services nécessaires au Groupe (personnel
temporaire, y compris les dépenses communes
de personnel - juillet 1980 à février 1981)

1 fonctionnaire P-3	31 200	9 000
3 fonctionnaires P-2/P-1	76 500	22 000
2 agents des services généraux	<u>38 600</u>	<u>11 000</u>
Total partiel	146 300	32 000

VI. Coût des services informatiques

a) Introduction des données)		
Programmation)		
Stockage des données)	64 700 <u>a/</u>	-
Frais de production)		
b) Câble coaxial, appareils de visualisation et accès	<u>10 300</u>	<u>-----</u>
Total partiel	75 000	<u>-</u>
Total	<u>283 000</u>	<u>36 800</u>

a/ Ces coûts seraient inscrits aux chapitres 28 G et 28 H.

/...

23.20 Les montants ci-dessus se répartissent comme suit par objet de dépense :

	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>Total</u>
	(Dollars des Etats-Unis)		
<u>Chapitre 23 - Droits de l'homme</u>			
Personnel temporaire	146 300	32 000	178 300
Frais de voyage des représentants	52 500	2 500	55 000
Frais de voyage du personnel	9 200	2 300	11 500
Location de matériel informatique	<u>10 300</u>	<u>-</u>	<u>10 300</u>
Total partiel	218 300	36 800	255 100
<u>Chapitre 28 G - Division du traitement</u>			
<u>électronique de l'infor-</u>			
<u>mation et des systèmes</u>			
<u>informatiques</u>			
Contribution aux dépenses du Centre international de calcul de Genève	<u>49 500</u>	<u>-</u>	<u>49 500</u>
Total partiel	49 500	-	49 500
<u>Chapitre 28 H - Services administratifs</u>			
<u>et financiers (Genève)</u>			
<u>- Section de l'amélioration</u>			
<u>de la gestion</u>			
Personnel temporaire	<u>15 200</u>	<u>-</u>	<u>15 200</u>
Total partiel	15 200	-	15 200
Total général	<u>283 000</u>	<u>36 800</u>	<u>319 800</u>

23.21 Le Secrétaire général, après avoir étudié à fond la possibilité de couvrir une partie de ces dépenses au moyen des crédits déjà ouverts pour l'exercice biennal 1980-1981, pense pouvoir financer de cette manière un montant total de 134 100 dollars. En conséquence, il demande simplement un crédit additionnel de 185 700 dollars aux fins de l'application de la décision 1980/128 du Conseil économique et social. Sur ce montant, 180 900 dollars se rapportent à 1980 et 4 800 dollars à 1981. Le tableau ci-après récapitule, par objet de dépense, le montant estimatif total des dépenses prévues, celles qui pourront être financées au moyen des crédits déjà ouverts, et le crédit additionnel demandé.

/...

23.22 Le Secrétaire général tient à informer la Cinquième Commission que, pour pouvoir mettre sans délai à la disposition du Groupe de travail les ressources nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, il a déjà demandé et obtenu l'accord du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour engager en 1980 des dépenses additionnelles d'un montant total de 158 300 dollars, en vertu des dispositions de la résolution 34/231 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1980-1981.

23.23 L'application de cette décision du Conseil nécessitera également la fourniture de services de conférence, dont le coût pour 1980, calculé sur la base du coût intégral, est estimé à 200 500 dollars. La ventilation de ces dépenses est indiquée à l'annexe II (voir le paragraphe 4 du présent rapport).

i) Décision 1980/129. Question des droits de l'homme au Chili

(Augmentation : 57 600 dollars)

23.24 Par sa décision 1980/129, le Conseil économique et social a approuvé la décision prise par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 21 (XXXVI) du 29 février 1980, comme suite à la résolution 34/179 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1979, de proroger d'un an le mandat du Rapporteur spécial chargé d'étudier la situation des droits de l'homme au Chili. Le Conseil a prié l'Assemblée générale de prendre des dispositions en vue de fournir des ressources financières et le personnel nécessaires à l'application de la résolution 21 (XXXVI) de la Commission.

23.25 Le Rapporteur spécial doit faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session et à la Commission des droits de l'homme à sa trente-septième session. A cette fin, il faut que les arrangements nécessaires soient pris pour lui permettre de recueillir les renseignements correspondants à son mandat.

23.26 La Commission des droits de l'homme a été informée que le Rapporteur s'acquitterait de son mandat en procédant comme suit. Il entendrait des personnes ayant une connaissance et une expérience de la situation des droits de l'homme au Chili; si le Gouvernement chilien accordait sa coopération, il se rendrait au Chili à cette fin et pour y recueillir des renseignements. Il devrait disposer d'un système permanent pour consigner les renseignements qui lui seraient communiqués ou qui auraient été autrement portés à son attention. Il procéderait périodiquement à des consultations pour examiner les renseignements en vue d'établir les faits sur lesquels serait fondé son rapport à l'Assemblée générale et à la Commission des droits de l'homme. Le Rapporteur spécial envisageait que ces consultations aient lieu à Genève à la fin mai 1980, pendant cinq jours ouvrables. Il se rendrait ensuite au Chili pendant l'été 1980 pour une durée correspondant à 10 jours ouvrables afin de recueillir des renseignements sur place. Immédiatement après cette mission, il passerait cinq jours ouvrables à New York ou Genève pour recueillir d'autres renseignements. Si la mission au Chili n'avait pas lieu, il viendrait à New York dans le courant de l'été 1980 pour une période correspondant à sept jours ouvrables, afin d'entendre des dépositions et de recueillir des renseignements. Il se rendrait également à Genève en septembre 1980 pour une période correspondant à dix jours ouvrables. Il passerait ensuite dix jours ouvrables à New York au moment de la présentation de son rapport à l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, puis se rendrait à Genève pour une période correspondant à dix jours ouvrables dans le courant de janvier 1981 pour entendre des dépositions, recevoir d'autres témoignages et mettre la dernière main au rapport destiné à la Commission des droits de l'homme (trente-septième session). Enfin, il se rendrait à Genève en février/mars 1981 pour une période correspondant à cinq jours ouvrables, afin de présenter son rapport à la Commission des droits de l'homme à sa trente-septième session.

/...

23.27 En moyenne, 190 documents d'information (rapports, coupures de presse, articles, lettres, etc.) de longueur variable devraient être examinés chaque mois et la synthèse devrait en être établie à l'intention du Rapporteur spécial. Il faudrait recruter à cette fin, à titre temporaire, un administrateur adjoint et une secrétaire pour aider le Rapporteur spécial à recueillir les renseignements, à compiler les documents et à établir son rapport.

23.28 Les plans exposés ci-dessus se déroulent comme prévu, à l'exception du voyage au Chili, qui semble désormais très improbable. Les dépenses correspondantes sont estimées comme suit :

	<u>1980</u>	<u>1981</u>
	(Dollars des Etats-Unis)	
I. Réunion à Genève, mai 1980 (5 jours ouvrables)		
Frais de voyage et indemnités de subsistance du Rapporteur spécial		
a) Frais de voyage	1 500	
b) Indemnité de subsistance	700	
Frais de voyage et indemnités de subsistance de témoins		
a) Frais de voyage	6 600	
b) Indemnités de subsistance	2 000	
	<hr/>	
Total partiel	10 800	
II. Réunion à New York à la fin de juin 1980 (7 jours ouvrables) (à la place de la mission au Chili, qui n'a pas eu lieu)		
Frais de voyage et indemnités de subsistance du Rapporteur spécial		
a) Frais de voyage	1 500	
b) Indemnités de subsistance	1 100	
Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel de la Division des droits de l'homme		
Administrateur	1	
Secrétaire	1	
a) Frais de voyage	2 800	
b) Indemnités de subsistance	1 600	
Frais de voyage et indemnités de subsistance de témoins		
a) Frais de voyage	3 400	
b) Indemnités de subsistance	1 900	
	<hr/>	
Total partiel	12 300	b/

/...

19801981

(Dollars des Etats-Unis)

III.	Réunion à Genève, septembre 1980 (10 jours ouvrables)		
	Frais de voyage et indemnités de subsistance du Rapporteur spécial		
	a) Frais de voyage	1 500	
	b) Indemnités de subsistance	1 400	
	Frais de voyage et indemnités de subsistance de témoins		
	a) Frais de voyage	6 600	
	b) Indemnités de subsistance	3 200	
		<hr/>	
		12 700	
IV.	Frais de voyage et indemnités de subsistance du Rapporteur spécial pour son voyage au Siège à New York, à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale (10 jours ouvrables)		
	a) Frais de voyage	1 500	
	b) Indemnités de subsistance	1 800	
		<hr/>	
	Total partiel	3 300	
V.	Réunion à Genève, janvier 1981 (10 jours ouvrables)		
	Frais de voyage et indemnités de subsistance du Rapporteur spécial		
	a) Frais de voyage		1 500
	b) Indemnités de subsistance		1 400
	Frais de voyage et indemnités de subsistance de témoins		
	a) Frais de voyage		6 600
	b) Indemnités de subsistance		3 200
			<hr/>
	Total partiel		12 700
VI.	Frais de voyage du Rapporteur spécial pour son voyage à Genève à la trente-septième session de de la Commission des droits de l'homme (5 jours ouvrables)		
	a) Frais de voyage		1 500
	b) Indemnités de subsistance		700
			<hr/>
	Total partiel		2 200

/...

	<u>1980</u>	<u>1981</u>
	(Dollars des Etats-Unis)	
VII. Personnel supplémentaire chargé d'aider le Rapporteur spécial		
a) Personnel temporaire chargé de recueillir des renseignements, de compiler des documents et de préparer le rapport (un administrateur P-2 pendant neuf mois)	25 500	7 400
b) Personnel de secrétariat (un agent G-4 pendant neuf mois)	19 300	5 500
	<hr/>	<hr/>
Total partiel	44 800	12 900
VIII. Heures supplémentaires	1 000	
IX. Abonnements annuels pour coupures de presse et autres services connexes	1 000	200
	<hr/>	<hr/>
Total	85 900	28 000

23.29 Pour pouvoir mettre sans délai à la disposition du rapporteur les ressources nécessaires à l'exécution de son mandat, le Secrétaire général a déjà obtenu l'accord du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour engager en 1980 des dépenses additionnelles d'un montant total de 67 300 dollars, en vertu des dispositions de la résolution 34/231 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1980-1981. Le Comité consultatif, en donnant son assentiment, a exprimé l'espoir que les crédits additionnels à ouvrir pourraient être ramenés à un montant inférieur à celui des engagements autorisés.

23.30 Le Secrétaire général, après avoir étudié à fond la possibilité de couvrir une partie des dépenses au moyen des crédits déjà ouverts pour l'exercice biennal 1980-1981, pense pouvoir financer de cette manière un montant total de 56 300 dollars. En conséquence, il demande simplement un crédit additionnel de 57 600 dollars, dont 42 500 dollars se rapportent à 1980 et 15 100 dollars à 1981. Le tableau ci-après récapitule, par objet de dépense, le montant estimatif total des dépenses prévues, celles qui pourront être financées au moyen des crédits déjà ouverts, et le crédit additionnel demandé.

23.31 L'application de cette décision nécessitera également la fourniture de services de conférence, dont le coût est estimé à 459 300 dollars pour 1980 et à 174 100 dollars pour 1981. La ventilation de ces dépenses, calculées sur la base du coût intégral, est indiquée à l'annexe II (voir le paragraphe 4 du présent rapport).

	Montant estimatif total des dépenses prévues (1980-1981)	Dépenses à financer au moyen des crédits déjà ouverts (1980-1981)	Crédit additionnel demandé		
			Pour l'exercice biennal 1980-1981	Pour 1980	Pour 1981
(En dollars des Etats-Unis)					
Chapitre 23					
Personnel temporaire	57 700	45 500	12 200	12 200	-
Heures supplémentaires	1 000	-	1 000	1 000	-
Frais de voyage du Rapporteur	16 100	2 200	13 900	8 800	5 100
Frais de voyage de témoins	33 500	8 600	24 900	15 100	9 800
Frais de voyage du personnel	4 400	-	4 400	4 400	-
Frais généraux de fonctionnement	1 200	-	1 200	1 000	200
Total	113 900	56 300	57 600	42 500	15 100

...

- j) Décision 1980/130. Question de la jouissance, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers rencontrés par les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour la réalisation de ces droits de l'homme

(Augmentation : dollars)

23.32 Aux termes de cette décision, le Conseil économique et social, prenant note de la résolution 7 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme, en date du 21 février 1980, a décidé de prier le Secrétaire général de fournir toute l'assistance nécessaire pour que puisse être achevée de manière tout à fait satisfaisante l'étude des dimensions régionales et nationales du droit au développement comme droit de l'homme, en insistant particulièrement sur les obstacles que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts en vue de l'exercice de ce droit, conformément aux résolutions 4 (XXXV) du 2 mars 1979, et 7 (XXXVI) du 21 février 1980, de la Commission et à la décision 1979/29 du Conseil économique et social, en date du 10 mai 1979.

23.33 Le Secrétaire général avait estimé qu'il faudrait recruter du personnel temporaire supplémentaire pour poursuivre la préparation de l'étude. Les dépenses correspondantes avaient été évaluées à 26 800 dollars. Afin que l'étude soit achevée le plus tôt possible, le Secrétaire général a demandé l'accord du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour engager en 1980 des dépenses additionnelles d'un montant total de 26 800 dollars, en vertu des dispositions de la résolution 34/231 de l'Assemblée générale, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1980-1981. Le Comité consultatif n'a pas accédé à la demande du Secrétaire général, car il n'était pas convaincu que du personnel temporaire supplémentaire soit nécessaire pour achever l'étude.

23.34 Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général mettra tout en oeuvre pour faire achever l'étude en ayant recours au personnel du Secrétariat et en utilisant les données déjà disponibles; en conséquence, il ne demande pas de crédits additionnels pour l'application de la décision 1980/130 du Conseil économique et social.

23.35 L'application de cette décision entraînera également des frais de traduction et de reproduction de l'étude, d'un montant de 28 800 dollars. Ces frais, qui sont considérés comme des coûts des services de conférence, sont présentés à l'annexe II (voir le paragraphe 4 du présent document).

- k) Décision 1980/131. Conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée aux régimes racistes et colonialistes d'Afrique australe

(Augmentation : dollars)

23.36 Aux termes de cette décision, le Conseil économique et social prenant note de la résolution 11 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme, en date du 26 février 1980 :

/...

a) A décidé que le rapport révisé, établi par M. Ahmed Khalifa, rapporteur spécial de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, sur les conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée aux régimes racistes et colonialistes d'Afrique australe et qui contient une liste générale provisoire des banques, sociétés transnationales et autres organisations fournissant une assistance aux régimes racistes et colonialistes d'Afrique australe, devrait être annexé à l'étude initiale du Rapporteur spécial, imprimé et assuré de la plus large diffusion possible;

b) A décidé de transmettre le rapport révisé à l'Assemblée générale;

c) A approuvé la décision que la Commission des droits de l'homme a prise de demander à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités qu'elle confie au Rapporteur spécial la responsabilité de continuer à mettre la liste à jour chaque année et de communiquer le rapport mis à jour à la Commission, par l'intermédiaire de la Sous-Commission.

23.37 L'application de cette décision n'entraînera que des frais de traduction et de reproduction, d'un montant de 41 000 dollars, qui sont présentés à l'Annexe II, puisqu'ils sont considérés comme des coûts des services de conférence (voir le paragraphe 4 du présent rapport).

1) Décision 1980/133. Rétablissement de comptes rendus analytiques

(Augmentation : dollars)

23.38 Aux termes de cette décision, le Conseil économique et social, prenant note de la résolution 25 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme, en date du 11 mars 1980, a décidé que les comptes rendus analytiques seraient rétablis pour la Commission et pour la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à partir de la trente-septième session de la Commission et de la trente-troisième session de la Sous-Commission.

23.39 L'application de cette décision entraînera des dépenses au titre des services de conférence, qui sont estimées, sur la base du coût intégral, à 134 300 dollars pour 1980 et 338 000 dollars pour 1981. On trouvera à l'annexe II une ventilation de ces coûts (voir le paragraphe 4 du présent rapport).

m) Décision 1980/134. Création d'un groupe de travail de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner les situations renvoyées à la Commission en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social et les situations que la Commission a décidé de garder à l'examen.

(Augmentation : dollars)

23.40 Aux termes de cette décision, le Conseil économique et social a approuvé la décision 8 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme, en date du 7 mars 1980, selon laquelle il serait créé un groupe de travail composé de

/...

de cinq membres de la Commission, qui se réunirait une semaine avant l'ouverture de la trente-septième session de la Commission pour examiner les situations particulières qui pourraient être renvoyées à la Commission par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, à sa trente-troisième session, en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social, en date du 27 mai 1970, et les situations que la Commission avait décidé de garder à l'examen.

23.41 L'application de cette décision entraînera en 1981 des dépenses au titre des services de conférence, qui sont estimées, sur la base du coût intégral, à 29 900 dollars. On trouvera à l'annexe II une ventilation de ces coûts (voir le paragraphe 4 du présent rapport).

n) Décision 1980/136. Situation des droits de l'homme
au Kampuchea démocratique

(Augmentation : dollars)

23.42 Aux termes de cette décision, le Conseil économique et social, prenant note de la résolution 29 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme, en date du 11 mars 1980, a approuvé la décision de la Commission de prier un membre de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités d'examiner, à la trente-troisième session de la Sous-Commission, tous les nouveaux éléments d'information qui seraient disponibles au sujet de la situation des droits de l'homme au Kampuchea démocratique et de les communiquer à la Commission avec des recommandations appropriées.

23.43 Le coût de l'application de cette décision a été estimé comme suit :

	<u>1980</u>	<u>1981</u>	
	(Dollars des Etats-Unis)		
Frais de voyage et indemnité de subsistance d'un membre de la Sous-Commission aux fins de consultations avec la Division des droits de l'homme (5 jours ouvrables)	2 500		
Frais de voyage et indemnité de subsistance d'un membre de la Sous-Commission pour la présentation de son rapport à la Commission, à sa trente-septième session (3 jours ouvrables)		2 300	
	_____	_____	
Total partiel	<u>2 500</u>	<u>2 300</u>	
Total			<u>4 800</u>

Pour les raisons exposées au paragraphe 3 du présent rapport, aucun crédit additionnel n'est demandé à cette fin.

/...

o) Décision 1980/137. Situation des droits de l'homme en Guinée équatoriale

(Augmentation : 13 100 dollars)

23.44 Aux termes de cette décision, le Conseil économique et social a approuvé la décision prise par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 33 (XXXVI) en date du 11 mars 1980, tendant à prier le Secrétaire général, en réponse à la demande du Gouvernement de la Guinée équatoriale :

a) De désigner, en tant qu'expert agissant à titre individuel, une personnalité possédant une grande expérience de la situation en Guinée équatoriale, afin particulièrement d'aider le gouvernement de ce pays à prendre les mesures appropriées pour rétablir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, compte tenu des recommandations du Rapporteur spécial et des réalités politiques, économiques et sociales de ce pays;

b) De fournir, en consultation avec l'expert, l'aide appropriée pour aider le Gouvernement de la Guinée équatoriale à prendre les mesures nécessaires pour rétablir pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales de ce pays.

23.45 On a estimé comme suit le coût de l'application de cette décision :

	<u>1980</u>	<u>1981</u>	
	(Dollars des Etats-Unis)		
Frais de voyage et indemnités de subsistance de l'expert correspondant à un voyage en Guinée équatoriale, l'expert étant accompagné d'un administrateur de la Division des droits de l'homme (7 jours ouvrables)	8 600		
Trois mois de travail d'administrateur (P-3) recruté à titre temporaire	13 400		
Frais de voyage et indemnité de subsistance de l'expert pour lui permettre de venir présenter son rapport à la Commission des droits de l'homme à sa trente-septième session (3 jours ouvrables)		3 200	
	_____	_____	
Total partiel	<u>22 000</u>	<u>3 200</u>	
Total			<u>25 200</u>

23.46 Pour appliquer sans délai cette résolution, le Secrétaire général a déjà demandé et obtenu l'accord du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour engager en 1980 des dépenses additionnelles d'un montant

/...

total de 22 000 dollars, en vertu des dispositions de la résolution 34/231 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1980-1981. En donnant son accord, le Comité consultatif a exprimé l'espoir que les dépenses effectives seraient inférieures au montant autorisé.

23.47 Le Secrétaire général, qui a tout mis en oeuvre pour couvrir une partie des dépenses au moyen des crédits déjà ouverts au chapitre 23, demande simplement un crédit additionnel de 13 100 dollars, qui se répartit comme suit :

	<u>1980</u> (en dollars)
Personnel temporaire	4 500
Frais de voyage de l'expert	6 000
Frais de voyage du personnel	2 600
	<hr/>
Total	13 100
	<hr/>

Les dépenses restantes, au titre du personnel temporaire (8 900 dollars) et des frais de voyage (3 200 dollars), seront couvertes grâce à des ressources déjà allouées.

p) Décision 1980/138. Question d'une convention relative aux droits de l'enfant

(Augmentation : dollars)

23.48 Aux termes de cette décision, le Conseil économique et social, prenant note de la résolution 36 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme, en date du 12 mars 1980, a décidé d'autoriser un groupe de travail à composition non limitée à tenir une session d'une semaine avant la trente-septième session de la Commission, pour faciliter l'achèvement des travaux sur un projet de convention relatif aux droits de l'enfant.

23.49 L'application de cette décision entraînera simplement des dépenses au titre des services de conférence, qui sont estimées, sur la base du coût intégral à 30 500 dollars. On trouvera à l'annexe II une ventilation de ces coûts (voir le paragraphe 4 du présent document).

q) Décision 1980/140. Services de conférence pour la Commission des droits de l'homme

(Augmentation : dollars)

23.50 Aux termes de cette décision, le Conseil économique et social, prenant note de la décision 15 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme, en date du 12 mars 1980, a décidé d'autoriser la Commission à disposer, pendant

sa trente-septième session, de services de conférence supplémentaires d'une durée de trois heures par jour, étant entendu que ces services supplémentaires permettraient d'allouer à tous les groupes de travail existant actuellement, qui s'occupent d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'autres questions, suffisamment de temps pour les délibérations, compte tenu des arrangements concernant la période qui précède chaque session, que le Conseil a déjà prévus pour deux des groupes de travail dans sa résolution 1980/32 et dans sa décision 1980/138, en date du 2 mai 1980.

23.51 L'application de cette décision entraînera uniquement des dépenses au titre des services de conférence, qui sont estimées, sur la base du coût intégral, à 120 900 dollars. On trouvera à l'annexe II une ventilation de ces coûts (voir le paragraphe 4 du présent document).

/...

ANNEXE II

COUT DES SERVICES DE CONFERENCE (CHAPITRE 29)

A. Onzième session du Groupe de travail intergouvernemental
 du code de conduite

(Genève, 13-24 octobre 1980)

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total</u>
(Dollars)					
<u>Interprètes (A, E, F, R)</u>					
Traitements (y compris l'indem- nité de subsistance)	12	14	213	35 784	35 784
<u>Documentation à établir avant la session (A, E, F, R)</u> (3 pages)					
Traitements					
Traducteurs	3	3	183	1 647	
Réviseurs	3	3	195	1 755	
Dactylographes :					
personnel non local	3	3	48	432	
personnel local	1	1	30	30	
Frais de voyage a/	9		1 076	9 684	13 548
<u>Documentation à établir pendant la session (A, E, F, R)</u> (30 pages)					
Traitements					
Traducteurs		25	185	4 625	
Réviseurs		8	210	1 680	
Dactylographes		29	69	2 001	8 306
<u>Documentation à établir après la session (A, E, F, R)</u> (10 pages)					
Traitements					
Traducteurs	3	3	183	1 647	
Réviseurs	3	1	195	585	
Dactylographes :					
personnel non local	3	4	48	576	
personnel local	1	4	30	120	2 928
<u>Reproduction et distribution</u>					
					4 721
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Nettoyeurs	2	14	24	672	6 608
Total général					<u>71 895</u>

a/ Les frais de voyage ont été calculés en fonction du personnel linguistique nécessaire pour établir la documentation avant la session.

/...

B. Deuxième session du Groupe spécial de travail intergouvernemental
 d'experts des normes internationales pour la comptabilité et les
 rapports

(Genève, 3-14 novembre 1980)

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total</u>
				(Dollars)	
<u>Interprètes (A, E, F, R)</u>					
Traitements (y compris l'indem- nité de subsistance)	12	14	213	35 784	35 784
<u>Documentation à établir avant la session (A, E, F, R)</u> (95 pages)					
Traitements					
Traducteurs	6	18	183	19 764	
Réviseurs	3	12	195	7 020	
Dactylographes :					
personnel non local	6	18	48	5 184	
personnel local	1	16	30	480	
Frais de voyage a/	15		1 076	16 140	48 588
<u>Documentation à établir pendant la session (A, E, F, R)</u> (50 pages)					
Traitements					
Traducteurs		42	185	7 770	
Réviseurs		14	210	2 940	
Dactylographes :					
personnel local		49	69	3 381	14 091
<u>Documentation à établir après la session (A, E, F, R)</u> (100 pages)					
Traitements					
Traducteurs	6	18	183	19 764	
Réviseurs	3	12	195	7 020	
Dactylographes :					
personnel non local	6	18	48	5 184	
personnel local	1	16	30	480	32 448
<u>Reproduction et distribution</u>					
Autre personnel des services de conférence					
Secrétaires bilingues	5	14	45	3 150	
Nettoyeurs	2	14	77	2 156	
	3	14	24	1 008	6 314
Total général					<u>148 798</u>

a/ Les frais de voyage ont été calculés en fonction du personnel linguistique
 nécessaire pour établir la documentation avant la session.

/...

C. Troisième session du Groupe spécial de travail intergouvernemental
 d'experts des normes internationales pour la comptabilité et les
 rapports

(New York, 19-30 janvier 1981)

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total</u>
				(Dollars)	
<u>Interprètes (A, E, F, R)</u>					
Traitements (y compris l'indem- nité de subsistance)	12	14	222	37 296	
Frais de voyage <u>b/</u>	12		1 076	12 912	50 200
<u>Documentation à établir avant la session (A, E, F, R)</u> (100 pages)					
Traitements					
Traducteurs	6	16	183	17 560	
Réviseurs	3	10	195	5 850	
Dactylographes :					
personnel non local	6	16	48	4 608	
personnel local	1	12	30	360	
Frais de voyage <u>c/</u>	15		1 076	16 140	44 526
<u>Documentation à établir pendant la session (A, E, F, R)</u> (50 pages)					
Traitements					
Traducteurs	6	10	183	10 980	
Réviseurs	3	6	195	3 510	
Dactylographes :					
personnel non local	6	10	48	2 880	
personnel local	1	8	30	240	17 610
<u>Documentation à établir après la session (A, E, F, R)</u> (50 pages)					
Traitements					
Traducteurs	6	8	183	8 784	
Réviseurs	3	4	195	2 340	
Dactylographes :					
personnel non local	6	8	48	2 304	
personnel local	1	8	30	240	13 668
<u>Reproduction et distribution</u>				9 662	9 662
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Préposés aux salles de conférences	1	12	30	360	
Commis aux documents	1	12	30	360	720
Total général					<u>136 394</u>

b/ Personnel non local uniquement.

c/ Les frais de voyage ont été calculés en fonction du personnel linguistique nécessaire pour établir la documentation pendant la session.

/...

D. Quatrième session du Groupe spécial de travail intergouvernemental
 d'experts des normes internationales pour la comptabilité et les
 rapports

(New York, 16-27 mars 1981)

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total</u>
				(Dollars)	
<u>Interprètes (A, E, F, R)</u>					
Traitements (y compris l'indem- nité de subsistance)	12	14	222	37 296	
Frais de voyage b/	12		1 076	12 912	50 208
<u>Documentation à établir avant la session (A, E, F, R)</u> (100 pages)					
Traitements					
Traducteurs	6	16	183	17 568	
Réviseurs	3	10	195	5 850	
Dactylographes :					
personnel non local	6	16	48	4 608	
personnel local	1	12	30	360	
Frais de voyage c/	15		1 076	16 140	44 526
<u>Documentation à établir pendant la session (A, E, F, R)</u> (50 pages)					
Traitements					
Traducteurs	6	10	183	10 980	
Réviseurs	3	6	195	3 510	
Dactylographes :					
personnel non local	6	10	48	2 880	
personnel local	1	8	30	240	17 610
<u>Documentation à établir après la session (A, E, F, R)</u> (50 pages)					
Traitements					
Traducteurs	6	8	183	8 784	
Réviseurs	3	4	195	2 340	
Dactylographes :					
personnel non local	6	8	48	2 304	
personnel local	1	8	30	240	13 668
<u>Reproduction et distribution</u>				9 662	9 662
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Préposés aux salles de conférences	1	12	30	360	
Commis aux documents	1	12	30	360	720
<u>Total général</u>					<u>136 394</u>
					/...

E. Résolution 1980/28. Mise en oeuvre du Programme pour la
 Décennie de la lutte contre le racisme
 et la discrimination raciale

	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u> (Dollars)	<u>Total 1981</u>
<u>Documentation à établir avant la session (A, E, F, R)</u>				
Traitements				
Traducteurs	84	171	14 364	
Réviseurs	28	190	5 320	
Dactylographes	98	69	6 762	26 446
<u>Reproduction</u>	50	45	2 250	2 250
<u>Distribution</u>	3	45	135	<u>135</u>
Total				28 831

F. Résolution 1980/32. Projet de convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total 1981</u>
					(dollars)
<u>Interprètes</u>					
Traitements	12	7	206	17 304	17 304
<u>Documentation à établir avant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs			171		
Réviseurs			190		
Dactylographes			69		
<u>Documentation à établir pendant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	17	171	2 907	
Réviseurs	-	6	190	1 140	
Dactylographes	-	20	69	1 380	5 427
<u>Documentation à établir après la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	17	171	2 907	
Réviseurs	-	6	190	1 140	
Dactylographes	-	20	69	1 380	5 427
<u>Reproduction</u>	-	10	45	450	450
<u>Distribution</u>	-	17	45	765	765
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Préposés aux salles de conférences			77		
Personnel de service des salles de conférences	1	7	45	315	
Techniciens : interprétation enregistrement sonore	1	7	45	315	
Plantons			45		
Gardes			45		
Nettoyeurs	1	7	24	168	1 113
Total					30 486

/...

G. Décision 1980/127. Question de l'esclavage et de la traite des esclaves dans toutes leurs pratiques et manifestations, y compris les pratiques esclavagistes de l'apartheid et du colonialisme - Prolongation de la durée de la session du Groupe de travail sur l'esclavage

Dans sa décision 5 (XXXVI), la Commission des droits de l'homme a décidé de porter la durée de la session du Groupe de travail sur l'esclavage à 5 jours ouvrables, se situant immédiatement avant la session de la Sous-Commission, comme celle-ci l'avait recommandé dans sa résolution 5 (XXVIII) du 10 septembre 1975.

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Total 1980</u> (Dollars)
<u>Interprètes</u>				
Traitements	9	2	206	3 708
<u>Autre personnel des services de conférence</u>				
Techniciens : interprétation	3	2	44	264
Nettoyeurs	1	2	24	<u>48</u>
Total				4 020

H. Décision 1980/128. Question des personnes portées manquantes ou disparues

1ère réunion : mai/juin 1980 (5 jours ouvrables)

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total</u>
				(dollars)	
<u>Interprètes</u>					
Traitements	9	7	206	12 978	12 978
<u>Documentation à établir avant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	11	171	1 881	
Réviseurs	-	4	190	760	
Dactylographes	-	14	69	966	3 607
<u>Documentation à établir pendant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	28	171	4 788	
Réviseurs	-	10	190	1 900	
Dactylographes	-	35	69	2 415	9 103
<u>Documentation à établir après la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	84	171	14 364	
Réviseurs	-	28	190	5 320	
Dactylographes	-	105	69	7 245	26 929
<u>Reproduction</u>	-	71	45	3 195	3 195
<u>Distribution</u>	-	10	45	450	450
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Préposés aux salles de conférences			77		
Personnel de service des salles de conférences	1	7	45	315	
Techniciens : interprétation enregistrement sonore	1	7	45	315	
Plantons			45		
Gardes			45		
Nettoyeurs	1	7	24	168	1 113
Total					<u>57 375</u>

/...

Décision 1980/128 (suite)

2ème réunion : septembre 1980 (10 jours ouvrables)

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total</u>
				(dollars)	
<u>Interprètes</u>					
Traitements	9	14	206	25 956	25 956
<u>Documentation à établir avant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	11	171	1 881	
Réviseurs	-	4	190	760	
Dactylographes	-	14	69	966	3 601
<u>Documentation à établir pendant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	28	171	4 788	
Réviseurs	-	10	190	1 900	
Dactylographes	-	35	69	2 415	9 103
<u>Documentation à établir après la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	84	171	14 364	
Réviseurs	-	28	190	5 320	
Dactylographes	-	105	69	7 245	26 929
<u>Reproduction</u>	-	73	45	3 285	3 285
<u>Distribution</u>	-	10	45	450	450
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Préposés aux salles de conférences			77		
Personnel de service des salles de conférences	1	14	45	630	
Techniciens : interprétation enregistrement sonore	1	14	45	630	
Plantons			45		
Gardes			45		
Nettoyeurs	1	14	24	336	2 226
Total					71 556

/...

Décision 1980/128 (suite)

3ème réunion : décembre 1980 (10 jours ouvrables)

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total</u>
				(dollars)	
<u>Interprètes</u>					
Traitements	9	14	206	25 956	25 956
<u>Documentation à établir avant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	11	171	1 881	
Réviseurs	-	4	190	760	
Dactylographes	-	14	69	966	3 601
<u>Documentation à établir pendant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	28	171	4 788	
Réviseurs	-	10	190	1 900	
Dactylographes	-	35	69	2 415	9 103
<u>Documentation à établir après la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	84	171	14 364	
Réviseurs	-	28	190	5 320	
Dactylographes	-	105	69	7 245	26 929
<u>Reproduction</u>	-	73	45	3 285	3 285
<u>Distribution</u>	-	10	45	450	450
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Préposés aux salles de conférences			77		
Personnel de service des salles de conférences	1	14	45	630	
Techniciens : interprétation enregistrement sonore	1	14	45	630	
Plantons			45		
Gardes			45		
Nettoyeurs	1	14	24	336	2 226
Total					<u>71 556</u>
					/...

IV. Coût récapitulatif des réunions découlant de la décision 1980/128

	<u>Dollars</u>
I. Première réunion : mai/juin 1980 (5 jours)	57 375
II. Deuxième réunion : septembre 1980 (10 jours)	71 556
III. Troisième réunion : décembre 1980 (10 jours)	<u>71 556</u>
Total général	<u>200 500</u>

/...

I. Décision 1980/129. Question des droits de l'homme au Chili

lère réunion : Genève (mai 1980)

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total</u>
				(dollars)	
<u>Interprètes (A, E, F)</u>					
Traitements	9	7	206	12 978	12 978
<u>Documentation à établir avant la session (A, E, F)</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	56	171	9 576	
Réviseurs	-	19	190	3 610	
Dactylographes	-	70	69	4 830	18 016
<u>Documentation à établir pendant la session (A, E, F)</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	14	171	2 394	
Réviseurs	-	5	190	950	
Dactylographes	-	17	69	1 173	4 517
<u>Transcription des témoignages</u>					
Traitements					
Réviseurs	-	7	190	1 330	
Dactylographes	-	7	69	483	1 813
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Personnel de service des salles de conférences	1	7	45	315	
Techniciens : interprétation enregistrement sonore	1	7	45	315	
Nettoyeurs	1	7	24	168	1 113
Total					<u>38 437</u>

/...

Décision 1980/129 (suite)

2ème réunion : New York (juin 1980)

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u> (dollars)	<u>Total</u>
<u>Interprètes (A, E, F)</u> (New York)					
Traitements (y compris l'indemnité de subsistance)	8	9	211	15 192	
Frais de voyage				8 608	23 800
<u>Documentation à établir avant la session (400 pages) (Genève)</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	224	171	38 304	
Réviseurs	-	75	190	14 250	
Dactylographes	-	280	69	19 320	71 874
<u>Documentation à établir pendant la session (84 pages) (New York)</u>					
Traitements					
Traducteurs	2	8	163	2 608	
Réviseurs	2	4	174	1 392	
Dactylographes					
Personnel non local	2	8	48	768	
Personnel local	1	6	30	180	
Frais de voyage				24 748	29 696
<u>Documentation à établir après la session (200 pages) (Genève)</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	280	171	47 880	
Réviseurs	-	94	190	17 860	
Dactylographes	-	308	69	21 252	86 992
<u>Comptes-rendus sténographiques (Français) (New York)</u>					
Traitements					
Traducteurs	8	9	163	11 736	
Réviseurs	1	9	174	1 566	
Dactylographes					
Personnel non local	8	9	48	3 456	16 758
<u>Reproduction et distribution (New York)</u>					
					228
<u>Reproduction et distribution (Genève)</u>					
					5 310
					/...

Décision 1980/129 (suite)

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u> (dollars)	<u>Total</u>
<u>Autre personnel des services de conférence (New York)</u>					
Préposés aux salles de conférences	1	7	30	210	
Commis aux documents	1	7	30	210	420
Total					<u>235 078</u>

/...

Décision 1980/129 (suite)

3ème réunion : Genève (septembre 1980)

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u> (dollars)	<u>Total</u>
<u>Interprètes</u>					
Traitements	9	7	206	12 978	12 978
<u>Documentation à établir avant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	224	171	38 304	
Réviseurs	-	75	190	14 250	
Dactylographes	-	280	69	19 320	71 874
<u>Documentation à établir pendant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	14	171	2 394	
Réviseurs	-	5	190	950	
Dactylographes	-	17	69	1 173	4 517
<u>Documentation à établir après la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	280	171	47 880	
Réviseurs	-	94	190	17 860	
Dactylographes	-	308	69	21 252	86 992
<u>Reproduction</u>	-	113	45	5 085	5 085
<u>Distribution</u>	-	11	45	495	495
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Personnel de service des salles de conférences	1	7	45	315	
Techniciens : interprétation enregistrement sonore	1	7	45	315	
Nettoyeurs	1	7	45	315	
	1	14	24	336	1 281
<u>Transcription des témoignages</u>					
Dactylographes		10	69	690	
Réviseurs		10	190	1 900	2 590
Total					185 812

/...

Décision 1980/129 (suite)

4ème réunion : Genève (janvier 1981)

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u> (dollars)	<u>Total</u>
<u>Interprètes</u>					
Traitements	9	7	206	12 978	12 978
<u>Documentation à établir avant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	280	171	47 880	
Réviseurs	-	95	190	18 050	
Dactylographes	-	350	69	24 150	90 080
<u>Documentation à établir pendant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	28	171	4 788	
Réviseurs	-	10	190	1 900	
Dactylographes	-	35	69	2 415	9 103
<u>Documentation à établir après la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	168	171	28 728	
Réviseurs	-	56	190	10 640	
Dactylographes	-	196	69	13 524	52 892
<u>Reproduction</u>	-	115	45	5 175	5 175
<u>Distribution</u>	-	13	45	585	585
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Personnel de service des salles de conférences	1	7	45	315	
Techniciens : interprétation enregistrement sonore	1	7	45	315	
Nettoyeurs	1	24	24	576	1 521
<u>Transcription des témoignages</u>					
Dactylographes		7	69	483	
Réviseurs		7	190	1 330	1 813
Total					174 147

/...

V. Coût récapitulatif des réunions découlant de la décision 1980/129

	<u>1980</u>	<u>1981</u>
	(Dollars)	
I. Première réunion : Genève (mai 1980) (5 jours ouvrables)	38 437	-
II. Deuxième réunion : New York (juin 1980) (7 jours ouvrables)	235 078	-
III. 3ème réunion : Genève (septembre 1980) (10 jours ouvrables)	185 812	-
IV. 4ème réunion : Genève (janvier 1981) (10 jours ouvrables)	-	174 147
	<hr/>	<hr/>
Total	459 327	174 147

J. Décision 1980/130. Question de la jouissance, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers rencontrés par les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour la réalisation de ces droits de l'homme

	<u>Nombre de</u> <u>jours</u>	<u>Taux</u> <u>journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total</u> <u>1981</u>
				(Dollars)
<u>Documentation à établir avant</u>				
<u>la session (A, E, F, R)</u>				
<u>Traitements</u>				
Traducteurs	84	171	14 364	
Réviseurs	28	190	5 320	
Dactylographes	98	69	6 762	26 446
<u>Reproduction</u>	50	45	2 250	2 250
<u>Distribution</u>	3	45	135	<u>135</u>
Total				28 831

K. Décision 1980/131. Conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée aux régimes racistes et colonialistes d'Afrique australe

	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total 1981</u>
(Dollars)				
<u>Edition</u>				
Traitements				
Editeurs	67	147	9 849	
Assistants d'édition	18	76	1 368	
Dactylographes	81	68	5 508	16 725
Préparation de copie	39	50		1 950
Composition	-	-		17 691
Impression	-	-		<u>4 675</u>
Total				41 041

/...

L. Décision 1980/133. Rétablissement de comptes rendus analytiques

		<u>1980</u>	<u>1981</u>		
				(Dollars)	
I. <u>Rétablissement de comptes rendus analytiques pour la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (trente-troisième et trente-quatrième sessions)</u>		134 279	134 279		
	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total</u>
				(Dollars)	
<u>Interprètes</u>					
Traitements			206		
<u>Documentation à établir avant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs			171		
Réviseurs			190		
Dactylographes			69		
<u>Documentation à établir pendant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs			171		
Réviseurs			190		
Dactylographes			69		
<u>Documentation à établir après la session</u>					
Traitements					
Traducteurs			171		
Réviseurs			190		
Dactylographes			69		
<u>Reproduction</u>	-	203	45	9 135	9 135
<u>Distribution</u>	-	88	45	3 960	3 960

/...

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total 1981</u>
(Dollars)					
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Préposés aux salles de conférences	1	28	77	2 156	
Personnel de service des salles de conférences			45		
Techniciens : interprétation enregistrement sonore	1	28	45	1 260	
Plantons			45		
Gardes			45		
Nettoyeurs			24		3 416
<u>Comptes rendus analytiques</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	392	171	67 032	
Réviseurs	-	84	190	15 960	
Dactylographes	-	504	69	34 776	<u>117 768</u>
Total					134 279

II. Rétablissement de comptes rendus analytiques
pour la Commission des droits de l'homme
(trente-septième session)

Interprètes

Traitements 206

Documentation à établir avant
la session

Traitements
Traducteurs 171
Réviseurs 190
Dactylographes 69

Documentation à établir pendant
la session

Traitements
Traducteurs 171
Réviseurs 190
Dactylographes 69

/...

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total 1981</u>
					(Dollars)
<u>Documentation à établir après la session</u>					
Traitements					
Traducteurs			171		
Réviseurs			190		
Dactylographes			69		
<u>Reproduction</u>	-	259	45	11 655	11 655
<u>Distribution</u>	-	114	45	5 130	5 130
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Préposés aux salles de conférences	1	42	77	3 234	
Personnel de service des salles de conférences			45		
Techniciens : interprétation enregistrement sonore	1	42	45	1 890	
Plantons			45		
Gardes			45		
Nettoyeurs			24		5 124
<u>Comptes rendus analytiques</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	588	171	100 548	
Réviseurs	-	153	153	29 070	
Dactylographes	-	756	756	52 164	<u>181 782</u>
Total					203 691
Total général					337 970

/...

M. Décision 1980/134. Décision générale concernant la création d'un groupe de travail de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner les situations renvoyées à la Commission en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social et les situations que la Commission a décidé de garder à l'examen

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total 1981</u>
				(Dollars)	
<u>Interprètes</u>					
Traitements	12	7	206	17 304	17 304
<u>Documentation à établir avant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs			171		
Réviseurs			190		
Dactylographes			69		
<u>Documentation à établir pendant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	17	171	2 907	
Réviseurs	-	6	190	1 140	
Dactylographes	-	20	69	1 380	5 427
<u>Documentation à établir après la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	17	171	2 907	
Réviseurs	-	6	190	1 140	
Dactylographes	-	20	69	1 380	5 427
<u>Reproduction</u>	-	11	45	495	495
<u>Distribution</u>	-	4	45	180	180

/...

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total 1981</u>
				(Dollars)	
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Préposés aux salles de conférences			77		
Personnel de service des salles de conférences	1	7	45	315	
Techniciens : interprétation enregistrement sonore	1	7	45	315	
Plantons			45		
Gardes			45		
Nettoyeurs	1	7	24	168	<u>1 113</u>
		Total			29 946

N. Décision 1980/138. Question d'une convention relative aux droits de l'enfant

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total 1981</u>
(Dollars)					
<u>Interprètes</u>					
Traitements	12	7	206	17 304	17 304
<u>Documentation à établir avant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs			171		
Réviseurs			190		
Dactylographes			69		
<u>Documentation à établir pendant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	17	171	2 907	
Réviseurs	-	6	190	1 140	
Dactylographes	-	20	69	1 380	5 427
<u>Documentation à établir après la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	17	171	2 907	
Réviseurs	-	6	190	1 140	
Dactylographes	-	20	69	1 380	5 427
<u>Reproduction</u>	-	10	45	450	450
<u>Distribution</u>	-	17	45	765	765

/...

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total 1981</u>
				(Dollars)	
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Préposés aux salles de conférences			77		
Personnel de service des salles de conférences	1	7	45	315	
Techniciens : interprétation enregistrement sonore	1	7	45	315	
Plantons			45		
Gardes			45		
Nettoyeurs	1	7	24	168	<u>1 113</u>
	Total				30 486

O. Décision 1980/140. Services de conférence pour la Commission des droits de l'homme

La Commission des droits de l'homme, compte tenu de son programme de travail chargé et de la nécessité de faire face aux besoins de ses groupes de travail de session à sa trente-septième session, a recommandé au Conseil économique et social de l'autoriser à disposer, pendant sa trente-septième session, de services de conférence supplémentaires à raison d'une durée de trois heures par jour. Sur la base de quatre semaines de réunion des groupes, le coût de ces services de conférence a été calculé comme suit :

	<u>1981</u> (Dollars)
a) A raison d'une séance (3 heures) par jour	80 600
b) A raison de deux séances (6 heures) par jour	103 672

Dans l'hypothèse où les groupes se réuniraient pendant toute la session de la Commission, c'est-à-dire pendant six semaines, le coût des services de conférence serait :

	<u>1981</u> (Dollars)
A raison d'une séance (3 heures) par jour	120 900

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total 1981</u>
				(Dollars)	
<u>Interprètes</u>	8	28)	206	46 144	46 144
Traitements	et 4	28)		23 072	
<u>Documentation à établir avant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs			171		
Réviseurs			190		
Dactylographes			69		
<u>Documentation à établir pendant la session</u>					
Traitements					
Traducteurs	-	84	171	14 364	
Réviseurs	-	28	190	5 320	
Dactylographes	-	98	69	6 762	26 446

/...

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total 1981</u>
				(Dollars)	
<u>Documentation à établir après la session</u>					
Traitements					
Traducteurs			171		
Réviseurs			190		
Dactylographes			69		
<u>Reproduction</u>	-	10	45	450	450
<u>Distribution</u>	-	56	45	2 520	2 520
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Préposés aux salles de conférences			77		
Personnel de service des salles de conférences	2	28	45	2 520	
Techniciens : interprétation enregistrement sonore	1	28	45	1 260	
	1	28	45	1 260	
Plantons			45		
Gardes			45		
Nettoyeurs			24		
					<u>5 040</u>
					80 600
					103 672

P. Réunion internationale sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût</u>	<u>Total</u>
				(Dollars)	
<u>Interprètes (A, Ar, C, E, F, R)</u>					
Traitements (y compris l'indemnité de subsistance)	20	2	213	8 520	8 520
<u>Documentation à établir avant la session (A, Ar, C, E, F, R) (100 pages)</u>					
Traitements					
Traducteurs	15	7	185	19 425	
Réviseurs	5	7	210	7 350	
Dactylographes : personnel non local	17	7	69	8 211	39 986
<u>Documentation à établir pendant la session (A, Ar, C, E, F, R) (30 pages)</u>					
Traitements					
Traducteurs	15	2	185	5 550	
Réviseurs	5	2	210	2 100	
Dactylographes : personnel non local	17	2	69	2 346	9 996
<u>Documentation à établir après la session (A, Ar, C, E, F, R) (30 pages)</u>					
Traitements					
Traducteurs	15	2	185	5 550	
Réviseurs	5	2	210	2 100	
Dactylographes : personnel non local	17	2	69	2 346	9 996
<u>Reproduction et distribution</u>					3 000
<u>Autre personnel des services de conférence</u>					
Préposés aux salles de conférences	1	2	45	90	
Commis aux documents	1	2	45	90	180
					66 678
			<u>Total (arrondi)</u>		<u>67 000</u>
